

La zone « ZFRR »

**Zone France Ruralité
Revitalisation**

Le zonage France ruralités revitalisation (ZFRR) a été mis en place depuis le 1^{er} juillet 2024 pour soutenir les territoires ruraux dits « fragiles »

La plupart des communes classées auparavant en zone de revitalisation rurale (ZRR) ont intégré le nouveau zonage ZFRR.

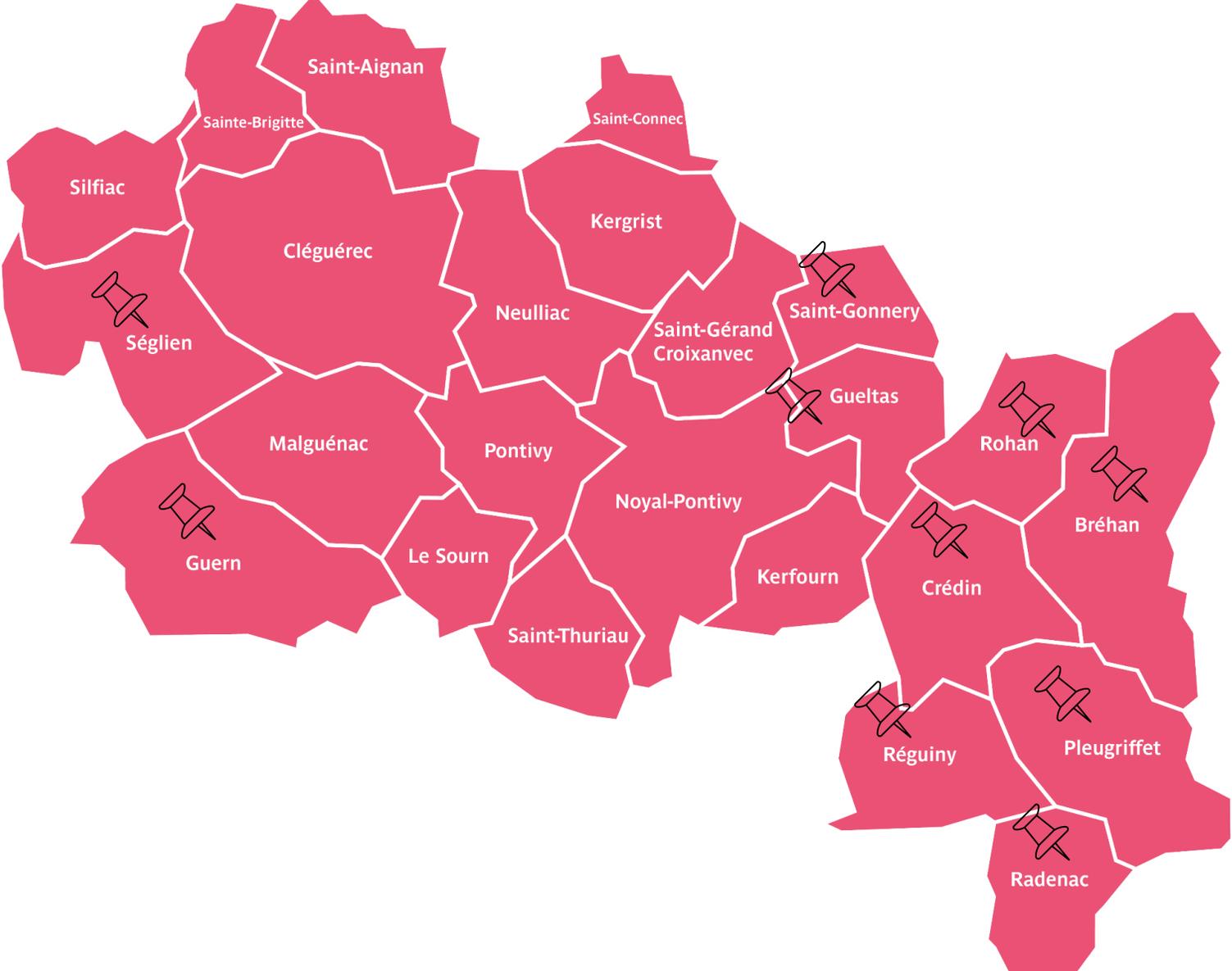
Ce classement en ZFRR permet de bénéficier de plusieurs avantages fiscaux.

La liste des communes classées en ZFRR est fixée par un arrêté préfectoral entré en vigueur le 1er juillet 2024 et ce pour une durée de 6 ans (31/12/2029)

Toutes les communes implantées dans les anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) n'ont pas été reclassées en Zones France Ruralité Revitalisation (ZFRR) mais certaines peuvent bénéficier également des exonérations fiscales applicables aux ZFRR à partir du 1er juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 : On parle alors de communes dites « bénéficiaires du zonage ZFRR ».

Communes du territoire classées depuis le 1^{er} juillet 2024 en zone ZFRR : 10

- Bréhan**
- Crédin**
- Gueltas**
- Guern**
- Pleugriffet**
- Radenac**
- Réguiny**
- Rohan**
- Saint-Gonnery**
- Séglien**



**Communes du territoire dites
« bénéficiaires du zonage ZFRR »
jusqu'au 31 décembre 2027 : 7**

Kergrist

Malguénac

Neulliac

Cléguérec

Saint-Aignan

Sainte-Brigitte

Silfiac



Les créations d'entreprises et reprises réalisées entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 sur les communes ZFRR peuvent bénéficier des exonérations fiscales d'impôt sur les bénéfices



Les créations d'entreprises et reprises réalisées sur les communes dites « bénéficiaires du zonage ZFRR » peuvent également bénéficier des avantages fiscaux du dispositif des ZFRR jusqu'au 31 décembre 2027



L'entreprise créée ou reprise sur le territoire d'une ZFRR doit exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale

Les activités agricoles ne sont pas concernées par ce régime d'exonération.

Exemple :

L'ouverture d'un cabinet par un médecin, l'installation d'un artisan, l'ouverture d'une franchise ou d'une filiale (de moins de 11 salariés) peuvent bénéficier du dispositif d'exonérations fiscales du dispositif ZFRR



Quelles conditions remplir ?

✓ **Pas de reprise d'activité ou d'entreprise au sein du cercle familial**

✓ **Avoir une activité sédentaire**

Les entreprises qui exercent une activité non sédentaire peuvent aussi bénéficier des exonérations fiscales à certaines conditions :

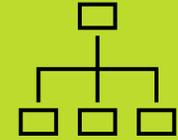
La part de l'activité réalisée hors zone ZFRR ne doit pas dépasser 25 % du chiffre d'affaires total. L'exonération s'appliquera alors au seul bénéfice résultant de l'activité exercée dans la zone ZFRR.

Exemple : Une activité non sédentaire est réalisée en grande partie chez les clients : c'est le cas d'une entreprise de BTP

✓ **L'entreprise créée ou reprise doit employer moins de 11 salariés**

✓ **L'entreprise doit être soumise à un régime fiscal réel d'imposition**

✓ **Pour les activités libérales, elle doit être soumise au régime de la déclaration contrôlée.**



Quelles exonérations ?

L'exonération d'impôt sur les bénéfices est limitée dans le temps :

- ❖ **Les 5 premières années, l'exonération est totale.**
- ❖ **La 6e année, les bénéfices sont imposés pour 25 % de leur montant**
- ❖ **La 7e année, les bénéfices sont imposés pour 50 % de leur montant.**
- ❖ **La 8e année, les bénéfices sont imposés pour 75 % de leur montant.**

L'exonération d'impôts sur les bénéfices doit respecter la réglementation européenne des aides de minimis. Celle-ci autorise les allègements fiscaux à condition que le montant total accordé à une entreprise unique n'excède pas 300 000 € sur une période « glissante » de 3 ans.

Et l'exonération de CFE ?

La délibération prise par la commune ou l'EPCI n'est pas systématique. Cela signifie que si la commune ou l'EPCI ne prend pas de décision, l'entreprise ne pourra pas bénéficier d'exonération de CFE

